



SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT DE BEAUVAIS-TILLÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL

Session du 06 OCTOBRE 2026

Le comité syndical dûment convoqué par son Président par lettre en date du 25 septembre 2026,

En présence de 11 des 12 membres du comité syndical :

Le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

9 membres titulaires :

M. Lionel CHISS, Mme Catherine MARTIN, M. Jacques DORIDAM, M. Dominique DURAND, Mme Manoëlle MARTIN, M. Christophe COULON, M. Philippe EYMERY, Mme Martine BORGEO, Mme Anne FUMERY ;

1 membre suppléant son titulaire :

M. Luc CHAPOTON

suppléant de

M. Jean DESESSART

En présence également de :

Mme Nathalie ROLLAND

M. Jocelyn BELLAMY

Mme Martine MAILLET

M. Philippe DESIREST

Mme Joëlle GARAUULT

suppléante de

suppléant de

suppléante de

suppléant de

suppléante de

M. Lionel CHISS

Mme Catherine MARTIN

M. Jacques DORIDAM

M. Dominique DURAND

M. Philippe EYMERY

1 membre titulaire ayant donné pouvoir :

Mme Nadège LEFEBVRE ayant donné pouvoir à Mme Martine BORGEO

Etaient excusés :

Mme Nathalie LEBAS, M. Jean DESESSART, M. Denis PYPE, M. Jean CAUWEL, M. Daniel LECA, M. Franck PIA, M. Pascal VERBEKE, M. Olivier PACCAUD.

Délibérant conformément à l'article 8.1.2.2 des statuts du syndicat mixte,

Délibérant conformément aux articles L. 3312-5 du code général des collectivités territoriales,

A délibéré sur le **rapport CS SMABT 2026-10-06-07** relatif à l'approbation du remplacement de la borne de distribution de carburant pour la station d'avitaillement implantée sur le site de l'IGN à l'aéroport ;

CONSIDERANT les éléments du marché relatif au remplacement de la borne de distribution de carburant pour la station d'avitaillement implantée sur le site de l'IGN à l'aéroport adressé le 18 septembre 2026 par le Service de l'immobilier et de la logistique (SILOG) de l'IGN ;

CONSIDERANT que conformément à l'article 17 « Entretien et Maintenance » de la convention N°16AOT002 du 10 mai 2016 portant autorisation d'occupation temporaire du domaine pour l'utilisation des hangars, des bureaux situés sur la parcelle cadastrée AL 183 et des installations aéronautiques de l'aéroport de Beauvais-Tillé, l'IGN doit communiquer pour approbation au propriétaire, le SMABT, les plans et descriptifs relatifs à tous nouveaux travaux de construction, de modification, d'aménagement des installations et ce avant tout commencement d'exécution ;

CONSIDERANT que le SMABT dispose de 30 jours à compter de la réception du dossier de travaux pour donner son accord, l'IGN faisant son affaire personnelle de l'obtention de toutes les autorisations nécessaires auprès des administrations et des tiers ;

CONSIDERANT le cahier des clauses particulières et l'offre technique et financière pour le remplacement de la borne de distribution de carburant pour la station d'avitaillement implantée sur le site de l'IGN ;

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité les conclusions suivantes :

APPROUVE le remplacement de la borne de distribution de carburant selon l'offre technique et financière ci-annexée pour la station d'avitaillement implantée sur le site de l'IGN ;

AUTORISE l'IGN à procéder à ses frais au remplacement de la borne de distribution de carburant pour la station d'avitaillement implantée sur le site de l'IGN.



Lionel CHISS
Président du Syndicat mixte
de l'aéroport de Beauvais-Tillé